

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FRESNES**

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE DU  
*Vendredi 13 mars 2015*  
à 20h30**

**Séance du 13 mars 2015**

L'an deux mille quinze, le treize du mois de mars

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

**Date de convocation :** 3 mars 2015

**Date d'affichage :** 3 mars 2015

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 14

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Daniel, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, GASTOUT Sandrine, HOMET Céline, GAUTIER Patrick et BOIS pierre.

**Absents excusés :** Madame BENOIST Béatrice donne pouvoir à Monsieur GAUTIER Patrick

Madame GASTOUT Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu du 20 février 2015, passage à l'ordre du jour.

**ACCORD ENFOUISSEMENT DE RESEAUX : DEVIS S.I.D.E.L.C**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis estimatif reçu du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher concernant l'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique Basse Tension, d'éclairage public et de télécommunication Rue de Chitenay pour une participation Communal de 109 284 € sur 190 764 € TTC de travaux prévus. Il donne ensuite lecture du modèle de délibération à prendre pour autoriser le S.I.D.E.L.C. à lancer les études d'exécution de ces travaux d'enfouissement Rue de Chitenay.

Le Conseil Municipal, après délibération, et vu le tableau estimatif des montants de l'opération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- De transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération
- Donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement
- Accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération

- Prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC
- De voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération

### **CREATION D'UN SERVICE COMMUN « D'INSTRUCTION DES ACTES ET DES AUTORISATIONS D'URBANISME » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS SUITE A LA LOI ALUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la loi ALUR du 24 mars 2014 les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants devront effectuer par leur propres moyens à compter du 01/07/2015 l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme...) qui étaient jusqu'à présent effectuée par les services de la DDT. La Communauté de Communes Val de Cher Controis se propose de mutualiser la mission d'instruction en mettant en place un service commun « d'instruction des actes et des autorisations d'urbanisme ». Ce qui implique la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal approuver cette création de service à la Communauté de Communes Val de Cher Controis pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et de signer une convention avec l'EPCI pour utiliser les services de ce service commun mutualisé et donne lecture à cet effet du modèle de délibération à prendre.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité d'approuver la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis afin d'y ajouter l'habilitation « création et gestion d'un service commun pour l'instruction des actes et autorisation d'urbanisme » et autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre la Commune et la Communauté de Communes Val de Cher Controis pour utiliser les services de ce service commun mutualisé.

### **LOCATION D'UN HANGAR AGRICOLE SUITE A L'ARRÊT DE CELLE DE LA GRANGE DE MR BERTRIX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la propriété de Mr BERTRIX étant vendue il faut vider la grange que nous louions depuis quelques années pour stocker le sel de déneigement et du matériel Communal. En remplacement, il est proposé de louer le hangar agricole de Mr AUFFRET Denis aux mêmes conditions que précédemment : un loyer annuel de 200 €, contrat de location annuel renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de louer le hangar agricole de Mr AUFFRET Denis à compter de mars 2015 pour un loyer annuel de 200 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'engagement avec Mr AUFFRET. La location sera reconduite annuellement par tacite reconduction.

### **EQUIPEMENT TELEPHONIQUE DE LA MAIRIE**

Question reportée ultérieurement.

### **COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se positionner dans les créneaux horaires suivants pour les bureaux de vote des 22 et 29 mars prochain, à savoir : 8h-11h15, 11h15-14h30 et 14h30-18h.

Les bureaux de vote des prochaines élections départementales se composent donc comme suit :

### Elections Départementales du 22 mars 2015

HORAIRES	NOMS
<i>Ouverture du bureau 8h</i>	DYÉ Jean-Marie
8h - 11h15	DYÉ Jean-Marie MONTARU Jean-Pierre DEPOND Jean-Marie
11h15 - 14h30	AUDIANNE Marie-Claude FOLLET Mireille FOINARD Corine
14h30 – 18h	RILLET Patricia PRIOUX Sébastien HOMET Céline
<i>Fermeture du bureau 18h</i>	DYÉ Jean-Marie

**Scrutateurs :** - CHARLUTEAU Grégory  
- BOIS Pierre  
- De WEDUWE Willy

### Elections Départementales du 29 mars 2015

HORAIRES	NOMS
<i>Ouverture du bureau 8h</i>	DYÉ Jean-Marie
8h - 11h15	GAUTIER Patrick RILLET Patricia DYÉ Jean-Marie
11h15 - 14h30	AUDIANNE Marie-Claude GASTOUT Sandrine BOIS Pierre
14h30 – 18h	CHARLUTEAU Grégory FOLLET Mireille DEPOND Jean-Marie
<i>Fermeture du bureau 18h</i>	DYÉ Jean-Marie

**Scrutateurs :** - GAUTIER Patrick

### **PAIEMENT DE FACTURES AVANT VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les factures concernant l'évolution de nos logiciels magnus voté en 2014 sont arrivées. Comme c'est une dépense d'investissement et que le budget communal 2015 n'est pas encore voté, il faut prendre une délibération pour pouvoir les régler.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de payer les deux factures concernant l'installation et la formation des nouveaux logiciels magnus de la Société BERGER LEVRAULT d'un montant respectif de 3 318,00 € TTC et de 1632,00 € TTC avant le vote du budget communal 2015. Ces dépenses seront reprises en investissement du budget Commune 2015 au compte 2051.

### **TARIF CARTE ANNUELLE PÊCHE ETANG COMMUNAL POUR LES PÊCHEURS HORS COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion pêche qui nous informe entre autre du départ de Mr KERBIDI en tant que mandataire. Il faut donc trouver une autre personne pour le remplacer. La saison de pêche débutera comme d'habitude le 1<sup>er</sup> samedi d'avril soit cette année le 4 avril 2015 au matin.

Les régisseurs et mandataires proposent :

- De racheter 2 tables de pique-nique car les pêcheurs apprécient celle déjà installée sur la levée
- de faire enlever les planches du ponton jugées trop dangereuses pour les enfants vu l'état de celles-ci
- d'évacuer une grosse branche dans l'étang au niveau de la queue
- de sécuriser sous un arbre où une branche cassée trop haute pour la faire retirer par les employés risque de tomber
- de proposer à la vente une carte de pêche annuelle pour les pêcheurs hors commune d'un montant de 70 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de créer et de proposer à la vente une carte de pêche individuelle annuelle pour les pêcheurs hors commune d'un montant de 70 € et charge Monsieur le Maire de faire éditer les carnets de cartes. Les autres demandes seront également réalisées si possible avant l'ouverture de la saison.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame AUDIANNE Marie-Claude informe le Conseil Municipal que lors de la réunion CCAS qui a eu lieu le 11 mars 2015 les membres du Conseil d'administration ont décidés de prendre en charge l'achat de 2 bouteilles d'hélium pour le lâcher de ballons du 14 mars 2015 d'un montant total de 320 €.

La séance est levée à 21h25

Le Maire,  
J.M DYÉ.